

Département du Loiret - Arrondissement de Montargis
EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE DES COMMUNES GIENNOISES

Date de convocation

22 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le vingt-neuf juin à dix-huit heures,

le Conseil de Communauté, légalement convoqué, s'est réuni à la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Francis Cammal, Président de la Communauté des Communes Giennesoises, assisté des membres du Bureau.

Nombre de Conseillers

EN EXERCICE : 41

PRESENTS : 33

VOTANTS : 36

Etaient présents :

Mme Perron, M. Tagot (Boismorand), M. Boucher, M. Nicolas (Coullons), Mme Agogué, M. Bichon, Mme Bourdin, M. Cammal, Mme Chevallier, M. Chevré, M. Crozat, M. Damon, Mme de Metz, Mme Devernois, M. Hidas, Mme Lemaitre, Mme Riby, M. Rougeron (Gien), M. Pressoir (Langesse), Mme Lafaye (Le Moulinet-sur-Solin), M. Morel (Les Choux), M. Darmois, Mme Le Hardy (Nevoy), M. Chaborel, Mme Gros, M. Prieur, Mme Robbio (Poilly-lez-Gien), M. Chauvette, Mme Fleury (Saint-Brisson-sur-Loire), M. Boulogne, Mme Charpentier (Saint-Gondon), M. Chenuet, Mme Rollando (Saint-Martin-sur-Ocre) **formant la majorité des membres en exercice.**

Etaient absents ayant donné pouvoir :

Mme Chambon à M. Cammal
M. Greuin à Mme de Metz
Mme Poirier à M. Boucher

Etaient absents excusés :

Mme de Crémiers,
M. Fromentin,
M. Fagart,

Etaient absentes :

Mme Quaix,
Mme Poirier Chevallier

Madame Camille Chevallier a été désignée secrétaire de séance.

Délibération n° 2021/069

OBJET : Affectation du résultat de l'exercice 2020 - Budget annexe de l'assainissement individuel

Vu l'instruction M49,

Vu l'article L.2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le résultat excédentaire d'exploitation du compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement individuel s'élève à 7 133,84 €.

Le résultat excédentaire d'investissement du compte administratif 2020 du budget annexe de l'assainissement individuel s'élève à 10 713,93 €.

Sur avis favorable de la commission finances du 8 juin 2021,

Sur avis favorable du Bureau du 11 juin 2021,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **REPREND** au compte R001 « excédent d'investissement reporté » la somme de 10 713,93 €,
- **AFFECTE** au compte R002 « résultat d'exploitation reporté » la somme de 7 133,84 €.

Pour extrait conforme,
à Gien, le 5 juillet 2021

Certifiée exécutoire,

*Les formalités de publicité ayant été
effectuées le 2 juillet 2021*

Le Président,
Francis Cammal

